

Arrêté n° 49D/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A MONSIEUR Julien LLUGANY 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la Commune de LATOUR BAS ELNE,
VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,
VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Julien LLUGANY en qualité de
1^{er} Adjoint au Maire en date du 21 MARS 2026
CONSIDÉRANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une
parfaite continuité des services publics, il est nécessaire de déléguer à Monsieur Julien
LLUGANY 1^{er} Adjoint, un certain nombre d'attributions

ARRÊTE

Article 1 : Sous la surveillance et responsabilité du Maire, Monsieur LLUGANY Julien 1^{ER}
Adjoint au Maire, est délégué à l'animation-tradition, fêtes et cérémonies.

Article 2 : Monsieur LLUGANY Julien assurera, conformément à l'article 1 du présent arrêté les
fonctions et missions relatives aux questions liées :

- Organisations de toutes festivités,
- Mise en valeur des traditions locales
- Organisations des cérémonies publiques.
- gestion du protocole

Article 3 : Délégation est également donnée et conformément à l'article 1 du présent arrêté à
Monsieur LLUGANY Julien 1^{er} Adjoint au Maire, à l'effet de signer tous courriers ou pièces
relevant des domaines délégués.

Article 4 : Les délégations de fonctions et de signatures s'exercent à compter du 23 MARS 2026
date d'élection et de l'installation de Monsieur LLUGANY Julien en qualité de 1^{er} Adjoint au
Maire

Article 5 : La signature par Monsieur LLUGANY Julien des pièces et actes désignées à l'article 3
devra être précédée de la formule suivante :

Par délégation du Maire
LLUGANY Julien
Délégué à l'animation-tradition, fêtes et cérémonies

Article 6 : La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sous sa surveillance le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 7 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

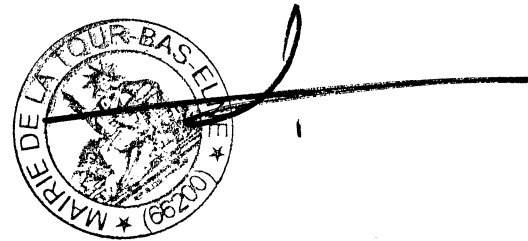
Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera remis à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales,
- Monsieur le Sous-Préfet de Céret
- Au centre de gestion comptable d'Argelès sur mer
- Monsieur LLUGANY Julien

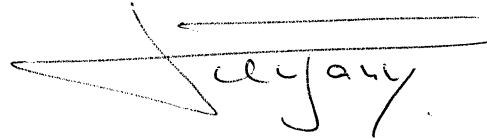
Fait à Latour Bas Elne, le 23 MARS 2026

Le Maire,

François BONNEAU



Spécimen de signature
LLUGANY Julien



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication
- Affiché en mairie le 24 mars 2026